

autour de six thèmes :

- taux d'emploi de personnes handicapées ;
- sensibilisation du personnel et portage d'une politique handicap structurée ;
- recrutement inclusif;
- maintien en emploi des collaborateurs handicapés;
- achats inclusifs;
- accessibilité numérique.

À chaque thème correspond un ou plusieurs critères qui ont été retenus, par un panel d'employeurs de taille et de secteurs divers, comme des indicateurs clés.

L'employeur a la possibilité en fin de questionnaire de faire connaître des informations complémentaires, comme par exemple le contact pour adresser une candidature.

La saisie des données par les dirigeants se fait à leur initiative chaque année et sous leur propre responsabilité.

Un comité de suivi associant les représentants de l'État et des réseaux d'employeurs est garant de la bonne utilisation de l'outil et de son développement.

Employeurs, où publier vos données:

- Portail gouvernemental Les entreprises www.lesentreprises-sengagent.gouv.fr
- Site du secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées : handicap.gouv.fr
- Site internet de l'Agefiph : www.agefiph.fr
- Site internet du FIPHFP : www.fiphfp.fr
- Site internet de l'association des entreprises du Manifeste pour l'Inclusion : www.manifesteinclusion.org

Retrouvez les données du baromètre **Emploi & Handicap sur les sites suivants :**

- Portail gouvernemental : www.lesentreprises-sengagent.gouv.fr
- Site du secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées : handicap.gouv.fr

Le baromètre Emploi & Handicap est un outil développé par le secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées, le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, le haut-commissariat à l'Emploi et à l'Engagement des entreprises, le réseau des entreprises du Manifeste pour l'inclusion, la communauté Les entreprises s'engagent, l'Agefiph et le FIPHFP.









#ManifesteInclusion





BAROMÈTRE EMPLOI & HANDICAP



S'ENGAGER, LE FAIRE SAVOIR ET LIBÉRER LA PAROLE **SUR LE HANDICAP AU TRAVAIL**

10 mars 2022



des personnes en situation de handicap. Ils prennent conscience que l'investissement dans **une politique handicap** ambitieuse et articulée avec leur stratégie ressources humaines est facteur de progrès, tant pour la performance de l'entreprise que pour les enjeux QVT, RSE, marque employeurs... qui sont aujourd'hui stratégiques.

Le baromètre permet aux dirigeants, sur la base du volontariat, de publier, de façon simple et rapide, des données brutes sur quelques items retenus comme indicateurs clés. Outil de référence au niveau national, le baromètre Emploi & Handicap permet de visualiser l'engagement inclusif des employeurs.

Ce nouvel outil est coconstruit avec des réseaux d'employeurs.

POURQUOI PUBLIER DES DONNÉES SUR L'ENGAGEMENT INCLUSIF DES EMPLOYEURS ?

Le handicap en emploi reste un sujet complexe, voire tabou en entreprise, tant il peut encore véhiculer des préjugés. C'est pour cette raison qu'un nombre conséquent de salariés et de demandeurs d'emploi n'osent faire part de leur handicap, alors qu'ils pourraient bénéficier de mesures pour faciliter leur quotidien professionnel. 80 % des handicaps sont en effet invisibles.

En dépit de leur ouverture et de leur compréhension du sujet, les employeurs engagés regrettent ne pas pouvoir répondre aux besoins spécifiques de certains salariés qui n'ont pas osé informer de leur handicap et déplorent l'absence de candidats en situation de handicap positionnés sur leurs offres d'emploi.

Le baromètre Emploi & Handicap vise à **démystifier** les situations de handicap au travail, à montrer que « emploi et handicap » c'est possible et à **créer le** dialogue entre employeurs et personnes handicapées.

Le handicap en emploi, c'est plus facile quand on en parle.



Le baromètre Emploi & Handicap n'est pas :

- x une obligation réglementaire (à la différence de l'Index égalité femmes hommes);
- ⋆ un outil de scoring et performance (à la différence de l'Index égalité femme hommes);
- x un outil qui évalue la politique handicap d'un employeur (à la différence de l'outil Autodiagnostic handicap sur <u>lesentreprises-</u> sengagent.gouv.fr);

x un outil de labellisation (à la différence du label diversité ou de la marque, #activateurdeprogrès).

LE BAROMÈTRE EMPLOI & HANDICAP

UN OUTIL ESSENTIEL POUR LES EMPLOYEURS

Le baromètre Emploi & Handicap permet à tous les employeurs qui le souhaitent, privés et publics, quelle que soit leur taille ou leur secteur d'activité, d'afficher et de valoriser leurs actions pour l'inclusion professionnelle, de s'autoévaluer et de mesurer leur progression chaque année, voire de se comparer.

Alors qu'un dirigeant dispose en permanence des indicateurs économiques, techniques ou financiers de son entreprise, et partant du principe qu'on ne progresse que sur ce qui se **mesure**, le baromètre Emploi & Handicap, **un tableau de bord simple** et concret, lui permet de mesurer l'avancement de l'entreprise sur son engagement inclusif.

Le baromètre est également un moyen pour eux, en affichant leur caractère inclusif, d'attirer des talents en situation de handicap, mais aussi les nouvelles générations en quête de sens.

Il amène les employeurs à passer de l'obligation à l'envie

Les employeurs qui participent au baromètre sont ceux qui ont pris conscience de la nécessité d'appréhender le sujet du handicap en emploi et qui s'engagent dans une approche bienveillante.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP Le baromètre Emploi & Handicap offre à l'ensemble des citoyens en situation de handicap,

qu'ils soient salariés, à la recherche d'un emploi, ou en reconversion, la possibilité de connaître l'ouverture au handicap d'un employeur et son degré de maturité face à l'inclusion. Informés et donc rassurés, les salariés qui en éprouvent le besoin seront davantage en

en éprouvent le besoin seront davantage en confiance pour faire part de leur situation à leur manager et éviter de surcompenser dans leur quotidien professionnel en se créant une fatigue physique et/ou psychologique.

Pour les personnes à la recherche d'un emploi, le baromètre Emploi & Handicap est pour eux un moyen de cibler dans leur prospection des employeurs engagés et d'afficher leur compétence sans passer sous silence leur situation de handicap. À l'occasion d'un entretien, ils pourront également prendre connaissance rapidement du caractère inclusif de l'employeur chez lequel ils postulent, et ainsi, oser parler de leur handicap dès les premiers échanges.

Libérer la parole autour du handicap en milieu professionnel afin que chacun puisse être accompagné dès lors qu'il en éprouve le besoin pour donner le meilleur de lui-même, tel est une des ambitions du baromètre Emploi & Handicap.

